

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DELEGUEE DE  
LA LECHERE**

**PLAN DE ZONAGE**

**4.3 PETIT COEUR**

**Modification n°2**

Procédure  
Révision du PLU approuvée le 16 octobre 2020  
Modification n°1 en cours  
Modification n°2 approuvée le 16 février 2024

Echelle : 1/2500

- Zone Urbaine**
- Ua : Zone d'habitat groupé, ancien et traditionnel
  - Ub : Zone urbaine récente à vocation mixte
  - Uba : Zone urbaine récente à vocation mixte, essentiellement collectif
  - Uc : Zone urbaine récente de densité moindre
  - Ue : Zone urbaine d'équipement public et de loisirs
  - Ui : Zone urbaine d'activité industrielle et artisanale
- Zone A Urbaniser**
- AU stricte : Zone à urbaniser à moyen et long terme
  - AUI stricte : Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale à moyen et long terme
  - AU : Zone à urbaniser
- Zone Agricole**
- A : Zone agricole
  - Ah : Zone agricole habitée
  - Ap : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée
  - As : Zone agricole support du domaine skiable (de piste et de fond)
  - Azh : Zone agricole accueillant des zones humides et tourbières
  - Aszh : Zone agricole support du domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
  - Apzh : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée accueillant des zones humides et tourbières
- Zone Naturelle**
- N : Zone naturelle
  - Nhp : Zone naturelle habitée d'intérêt patrimoniale
  - Np : Zone naturelle protégée
  - Npzh : Zone naturelle protégée accueillant des zones humides et tourbières
  - Nsh : Zone naturelle accueillant des zones humides et tourbières
  - Ns : Zone naturelle support du domaine skiable
  - Nszh : Zone naturelle support du domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
  - Nl : Zone naturelle de loisirs
- Autres éléments du zonage**
- Emplacement réservé
  - Propriétés (bâtiments et jardins) à préserver
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
  - Zone constructible sous condition PPR ou PPRI
  - RN90
  - Zone de bruit (RN90)
  - Chalet d'alpage
  - Refuge
  - Restaurant d'altitude
  - Bâtiment agricole
  - Secteur concerné par des zones de travaux connus ou supposés de concessions minières renoncées, inconstructible
  - Périmètre de protection de captage
  - Principaux corridors de Savoie repérés par le SCOT
  - Réserve de biodiversité repérés par le SCOT

	Secteur de Petit Cœur		
29	Création de chemin piéton	Commune	3162
30	Élargissement de voirie au chef-lieu	Commune	167.3
31	Aménagement de voirie et chemin piéton	Commune	245.2
32	Aménagement de voirie et chemin piéton	Commune	1845.3
33	Aménagement parking public pour l'école	Commune	928.6
34	Aménagement d'un parking public	Commune	795

